



Direction des Achats du GHT 49

Département Biomédical et Biologie (DBB)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

du marché ayant pour objet :

**LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES DE LABORATOIRE POUR LES ETABLISSEMENTS DU
GHT49 (CH DE CHOLET ET CH DE SAUMUR).**

Consultation n° DBB2026-109-AO-CONSOMMABLESLABO

Pouvoir Adjudicateur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

4 rue Larrey

49 933 ANGERS CEDEX 9

Table des matières

1	Objet du marché.....	2
1.1	Fourniture achetées hors BPU	2
1.2	Ajout de prestations complémentaires hors BPU ou catalogue Erreur ! Signet non défini.	
2	Lieux d'exécution ou de livraison.....	2
3	Description des fournitures attendues (marchés de fournitures)	2
3.1	Composition des lots	2
3.2	Modalités communes à tous les lots	3
3.3	Contraintes logistiques	4
4	Dossier technique	5

1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de consommables de laboratoire pour les établissements du GHT 49 (CH DE CHOLET ET CH DE SAUMUR).

1.1 Fourniture achetées hors BPU

De manière exceptionnelle, les fournitures et prestations objet du présent marché pourront être choisies sur le catalogue du fournisseur. Elles seront strictement conformes à l'objet du marché et les commandes correspondantes ne pourront dépasser, dans tous les cas, 10 % du montant total des achats réalisés par l'établissement concerné.

2 Lieux d'exécution ou de livraison

CH de CHOLET et CH de SAUMUR.

3 Description des fournitures attendues (marchés de fournitures)

Cf. le catalogue « BPU-catalogue consommables GHT49 ».

3.1 Composition des lots

La présente consultation comporte 40 lots dont les spécifications techniques figurent à l'état récapitulatif des besoins (BPU catalogue consommables).

Lot n°	Intitulé	Lieux d'exécution
1	Ecouillons	Saumur, Cholet
2	Ecouillon à pointe en mousse stérile	Cholet
3	Milieu Thinprep Flacons de prélèvement pour recherche HPV	Saumur
4	Cytobrosse endocervicale pour recherche HPV sur endocol	Saumur
5	Tubes à hémolyse et bouchons pour tubes hémolyse	Saumur, Cholet
6	Bouchon recouvrant pour tubes sous vide 13mm diamètre	Cholet
7	Bouchons à ailettes universels pour tube et godet	Saumur
8	Tube pour micro hématocrite bleu sans héparine 75µl	Cholet
9	Sérothèque	Saumur, Cholet
10	Tubes à centrifuger pour culture cellulaire en polystyrène	Saumur, Cholet
11	Oeses - étaleurs - ensemenceurs	Saumur, Cholet
12	Flaconnage-Pots de recueil	Saumur, Cholet
13	Falcon stérile 60ml en polypropylène et bouchon à vis avec conservateur borate pour ECBU	Cholet
14	Flacons stériles à jupe en polypropylène	Saumur
15	Lames et lamelles	Saumur, Cholet
16	Etaleurs pour frottis	Saumur
17	Lames et chambres pour cyto centrifugeuse	Saumur, Cholet
18	Pipettes de transfert	Saumur, Cholet
19	Pipettes Sérologiques	Cholet
20	Cônes adaptables pour toute marque de pipette	Saumur
21	Cônes adaptables pour pipette Cofrac Sartorius Biohit	Cholet
22	Cônes pour marque eppendorf	Cholet
23	Protection paillasse	Saumur, Cholet
24	BOITE DE TRANSPORT lames	Saumur, Cholet
25	BOITE DE TRANSPORT échantillons	Saumur, Cholet

26	Conteneur pour transport de sachets d'échantillons biologiques	Saumur, Cholet
27	Boîte de rangement lames de microscopie	Saumur, Cholet
28	Nettoyage optique	Saumur, Cholet
29	PAPIER INDICATEUR DE PH	Saumur, Cholet
30	Sacoche de transport de sachets d'échantillons biologiques, marquage sérigraphié «UN3373, Matière Biologique Catégorie B» conforme à la réglementation ADR et spécifiquement à l'instruction d'emballage P650	Saumur, Cholet
31	Pochette isotherme métallisée	Cholet
32	Sachets en PP à zip 1 poche sans inscription	Cholet
33	Boîte de pétri	Cholet
34	Concentrateur pour urine	Cholet
35	Cellule pour numération cytologie ECBU et liquides à usage unique type Kovas	Saumur, Cholet
36	Membrane pour filtration eaux	Saumur, Cholet
37	Verrerie	Cholet
38	Parafilm	Cholet
39	Auto piqueurs	Saumur
40	Générateurs pour atmosphère dans jarre ou sachet	Saumur, Cholet

Le marché est conclu à compter du 01/09/2026 ou à compter de sa notification si celle-ci est postérieure à cette date, et prendra fin au 31/08/2030.

3.2 Modalités communes à tous les lots

La définition des produits attendus et **leurs spécifications techniques sont décrites au catalogue des produits** (en annexe 1), et complétées d'informations au présent CCTP.

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables, telles que visées au catalogue des produits, annexées à ce présent CCTP, étant celles en vigueur à la date de lancement de la consultation).

ATTENTION : Il est impératif que le candidat se base sur le catalogue des produits FORMAT EXCEL, qui contient toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une offre complète et conforme.

L'offre financière du candidat sera constituée des annexes à l'AE valant CCAP (annexe 1 BPU-catalogue consommables GHT49), annexe 2 (Remises) et annexe 3 (coordonnées société) jointes au présent dossier dument renseignée, accompagnée des extraits de tarif public, et documents qui y sont sollicités.

Les N° de lots doivent être respectés (ne pas modifier les N°, ni ajouter des N°).

Les taux de remise minimum contractuels mentionnés sur l'annexe 2 (Remises) sont constants pendant toute la durée du marché.

Au cours de l'exécution du marché, le Titulaire peut, le cas échéant et à son initiative, octroyer des remises supérieures.

- Un taux de remise est demandé pour les produits correspondant à la même gamme de produit que ceux listés dans le catalogue des produits (BPU-catalogue consommables GHT49).

- Ainsi qu'un taux de remise pour tous les autres produits du fournisseur, objet de la consultation, mais non listés dans le catalogue des produits (BPU-catalogue consommables GHT49).

Le candidat devra systématiquement préciser le statut du produit proposé en terme de marquage CE (cf. doc. 2 mentionné à l'article 4 ci-dessous) et devra fournir les attestations de conformité correspondantes.

Les articles présentant une date de péremption doivent avoir, à la livraison, une durée de validité correspondant au moins de $\frac{3}{4}$ de la durée maximum de validité de l'article considéré (leur date de production, mise en service doit donc être indiquée). A défaut, ils pourront être refusés et retournés au titulaire à ses frais.

Des échantillons obligatoires sont à envoyer **avant la date limite** de réception des offres pour les lots suivants :

N° de SS-LOT	SOUS-LOT	Etablissement
9.3	microtube PP à vis interne à jupe pour sérothèque congélation -80°C ENVIRON 2ml avec bouchon compatibles	CHOLET
9.4	microtube PP à vis interne à jupe pour sérothèque congélation -80°C ENVIRON 2ml avec bouchon compatibles	SAUMUR
11.2	coes plastiques usage unique 10ul polystyrène souple	SAUMUR
11.3	coes plastiques usage unique 1 ul polystyrène souple	CHOLET
11.4	ensemenseur à pointe stérile	CHOLET
11.5	ensemenseur à pointe stérile	SAUMUR
12.7	FLACON 200 ML stérile PS bouchon à vis ionisé	CHOLET
18.7	Pipette de transfert graduée par 0,25ml emballage indiv pte fine 50 gttes/ml env et capacité env 5 ml aspiration env 3ml non stérile	CHOLET
20.1	cônes pour pipettes en vrac -pipettes Finn timers- Thermo scientifique ou eppendorf 200-1000 µl	SAUMUR
20.2	cônes pour pipettes -Finn timers- Thermo scientifique ou eppendorf 40-200 µl ou 20-200 µl en vrac	SAUMUR
20.3	cones pour pipettes -Finn timers- Thermo scientifique 1ml à 10ml en vrac	SAUMUR
20.4	cônes adaptables pipettes Finn timers et labsystem et MLA 10 -100 µl et 5-50µl en vrac	SAUMUR
21.1	Cônes en rack 10µL pour pipette Cofrac Sartorius Biohit	CHOLET
21.2	Cônes en rack 200µL pour pipette Cofrac	CHOLET
21.3	Cônes en rack 1000µL pour pipette Cofrac	CHOLET
21.4	Cônes en rack de 100 à 5000µL pour pipette Cofrac	CHOLET

Concernant les autres lots, l'acheteur se réserve le droit de faire une demande d'échantillons, dans un second temps, dans le cadre de l'analyse technique, après réception des offres. Les candidats devront impérativement les fournir, à la demande de l'acheteur, et sous un délai maximal de 15 jours. (Cf. art. 11 du RC).

3.3 Contraintes logistiques

Les candidats retenus devront veiller au respect des consignes de livraison par l'ensemble de leurs transporteurs (art. 11 CCAP).

Les livraisons durant l'année devront être conformes aux échantillons présentés au moment de l'offre, s'il y a, sous peine de refus et de retour aux frais du fournisseur.

Toute livraison non autorisée engage la responsabilité directe du fournisseur. Cette disposition s'applique également à toute livraison d'un produit fourni à titre gratuit.

Le Titulaire s'engage à livrer les produits commandés dans le respect du délai fixé sur chaque bon de commande établi par chaque établissement du GHT49, à l'adresse figurant à l'article 11 du CCAP.

Les horaires pourront être modifiés en cas de réorganisation logistique des établissements du GHT49.

Toute livraison égarée du fait du non-respect de l'adresse de livraison, reste à la charge du titulaire et ne peut être facturée aux Etablissements du GHT.

4 Dossier technique

La réponse du Candidat sera composée en sus des pièces administratives demandées au RC et de son offre de prix détaillée (annexe 1, 2 et 3), d'une documentation commerciale et d'un dossier de réponse technique constitué obligatoirement des documents, rédigés en français, détaillés ci-après :

- **Document 1** - Fiches techniques (FT) ;
- **Document 2** - Certificat de marquage CE ou CE/IVD ou en cours de marquage ainsi que les attestations de conformité correspondantes ;
- **Document 3** - Notice / Manuel ;
- **Document 4** - Liste des produits de la même gamme et non listés au BPU-catalogue consommables ;
- **Document 5** - Liste des produits non listés au BPU-catalogue consommables ;

Pour en faciliter la lecture, il est conseillé au candidat de reprendre la numérotation ci-dessus pour repérer les différentes pièces de son dossier de réponse.